



# Info Flash 24 avril 2023

## Spéciale Intéressement

Alors que le dialogue social dans le pays connaît des épisodes mouvementés, des grèves à répétitions et une nouvelle **contestation d'ampleur programmée le 1<sup>er</sup> mai**, il nous revient, sur le périmètre de l'entreprise, de parvenir à un dialogue plus constructif et plus fertile. Nos informations récurrentes témoignent des difficultés à être entendu, alors que la transformation semble prendre le dessus des enjeux, reléguant trop souvent les salariés au second plan des préoccupations de notre employeur. A ce titre, nous rappelons l'intérêt déterminant pour les salariés, de choisir leurs représentants, de soutenir leurs syndicats, lors des **élections d'entreprise** à venir, pour montrer à l'employeur que les salariés se sentent concernés par leur avenir et la défense de leurs intérêts, qu'on puisse rappeler haut et fort que **sans nous... rien n'est possible**.

Par ailleurs, nous assistons à une accélération du mouvement de **concentration des mutuelles**. Il nous faudra être vigilant sur l'impact et les conséquences des partenariats (MGP), des rapprochements (MAEE), et autres bruits de couloirs sur le champ Hospitalier. La MGEN, solide financièrement, anticipatrice des évolutions induites par la PSC, s'avère aujourd'hui un pôle majeur d'attraction. Potentiellement nous assisterons sans doute à des absorptions et espérons le, in fine, à **une capacité à remporter de nombreux appels d'offre, apte à pérenniser son modèle et à valoriser les compétences de ses personnels**.

Pour se faire, elle doit prendre soin de son personnel, **faire évoluer les salaires** en lien avec les pratiques du marché et avec **l'inflation**. Elle doit proposer des conditions de travail dignes des valeurs qu'elle défend, mettre en œuvre des **protocoles horaires attractifs** pour les personnels. Autant vous le dire, mais vous le savez, il y a fort à faire, et les derniers éléments que l'on nous donne à voir montre **l'immense chemin** qu'il lui reste à **parcourir...** Une lueur d'espoir dans ce flash info, avec la confirmation du versement prochain de **l'intéressement** sur lequel nous revenons en détail.

Pour la « **transfo** » : on vous donne rendez-vous à notre prochaine édition !

L'équipe UNSA-MGEN

### SONDAGE UNSA : définissons ensemble nos priorités



Pour participer  
(cliquer ici)

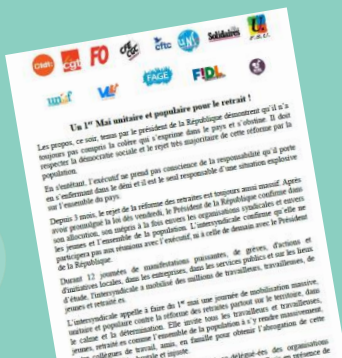


VOTRE AVIS  
COMpte...



### Mobilisation du 1<sup>er</sup> Mai :

Réforme des retraites : une loi injuste et injustifiée promulguée !!



## Intéressement 2023 (sur exercice 2022) :



Avec un résultat net de près de 80 millions d'euros, dans une trajectoire confortable de hausse, ceci en dépit du contexte réglementaire et de la transformation en cours, nous disposons là d'un levier de redistribution attendu par les salariés ! Au regard des négociations et de l'accord signé l'année passée, voici ce dont nous disposerons (tout salarié ayant travaillé au moins 3 mois en 2022), cette année en matière d'intéressement :

Le montant moyen « hors abondement » est sur le secteur MGEN de :

**749€ Brut**

Proratisés en fonction du temps de présence et temps de travail sur l'année N-1

Pour rappel, les indicateurs déterminés dans l'accord sont :

**Indicateur financier UES** (basé sur le résultat net) comptant pour 50 %

**Indicateurs sur le secteur MGEN** (qui représentent 50% de la prime) :

- **Nb d'adhésions Santé (MASP, MSP, OJI, Efficience...)** : partiellement atteint
- **Nb d'adhésions offres additionnelles** : non atteint
- **Pourcentage de démissions volontaires** : atteint
- **Taux de satisfaction globale des assurés/adhérents** : non atteint
- **Budget de fonctionnement** : atteint

En cumul , nous atteignons sur notre secteur 78% de l'enveloppe maximum possible.

### Quelles possibilités?

**3 solutions** s'offrent à vous lors de l'arrivée de la prime d'intéressement :

- . la **perception immédiate**, soumise à l'impôt sur le revenu,
- . le **placement intégral** sur les dispositifs d'épargne salariale :  
PEE et/ou PERCOL,
- . **une partie à percevoir et le reste à placer** sur PEE et/ou PERCO

Les placements sont défiscalisés, avec abondement de l'employeur selon ces modalités décrites ci-après, qui peut vous permettre d'augmenter significativement le montant perçu.

*L'arbitrage sera à réaliser très prochainement suite au courrier spécifique à venir !*

**Attention : par défaut la loi impose, en cas de non réponse exprimée, un placement sur le PEE sur le fond monétaire sans droit de rétractation désormais...**

Courrier arbitrage  
à venir fin avril/début mai  
versement en juin.





## Les dispositifs de placements et règles d'abondement :

### PEE (Epargne bloquée 5 ans)

Versement de l'intéressement	Abondement en % / en montant
De 1€ à 100€	200% / 200€
De 101€ à 200€	100% / 100€
De 201€ à 300€	50% / 50€

Mécanisme

si j'épargne 100€ ; l'employeur verse 200€

si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 100€

...

### PERCOL (Epargne bloquée jusqu'à la retraite)

Versement de l'intéressement (ou versement libre)	Abondement en % / en montant
De 1€ à 100€	250% / 250€
De 101€ à 200€	150% / 150€
De 201€ à 300€	50% / 50€

Mécanisme

si j'épargne 100€ ; l'employeur verse 250€

si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 150€

...

*Les placements sur les Plans d'Epargne se font sur des produits financiers dont il revient à chacun de mesurer le risque... Par ailleurs, il existe un certain nombre de cas de débloquages anticipés (mariage, achat immobilier, naissance du 3<sup>ème</sup> enfant, départ en retraite...).*

### Illustration sur l'abondement :

*Par exemple, en ventilant de la sorte les « 749 euros » :*

*Récupération directe de 149 euros (par virement) sur votre compte bancaire puis en plaçant 300 euros sur le PEE et 300 euros sur le PERCO.*

*Ainsi votre Epargne se porterait à environ **1549 euros** au total grâce aux mécanismes d'abondement (800 euros « maximum » au total) existants.*

C'est à chacun, selon ses convictions et moyens, de mesurer la ventilation sur les Plans d'Epargne la plus pertinente à ses yeux.



Les enjeux pour les années futures seront de négocier des montants globaux plus significatifs, d'ajuster des indicateurs pour des règles de calcul plus justes et plus en phase avec la réalité de terrain, de rediscuter des mécanismes d'abondements plus importants et plus favorables ... Parvenir à être en conformité avec les pratiques des entreprises du secteur.

# Élections Professionnelles 2023



1<sup>er</sup> syndicat  
de l'UES MGEN



Je vote  
et fais voter  
UNSA



Du 10 au 16 mai 2023

## A quoi sert mon vote :

- ✓ Il sert à mesurer la **représentativité du syndicat**, utile pour nous donner de la force lors des négociations à venir, afin de mieux défendre vos intérêts...
- ✓ Il détermine le nombre d'élu(e)s dont nous disposerons au **Comité Social et Economique (CSE)**, chaînon essentiel aux remontées et alertes de terrain relayées régulièrement...
- ✓ Il donne la capacité au syndicat à désigner des **Représentant(e)s de Proximité** au sein de chaque centre de travail.
- ✓ Il permet aux salarié(e)s MGEN de se faire entendre dans l'Univers du **Groupe VYV**.

## Pourquoi l'UNSA-MGEN :

L'UNSA vous écoute, vous conseille, vous soutient, vous accompagne, vous défend, vous assiste pour vos congés, vos formations, vos évolutions professionnelles, lors d'entretiens disciplinaires, départs en retraite, dispositifs employeurs :  
**POUR VOS DROITS DANS L'ENTREPRISE !**

Représentative à hauteur de 42% dans l'entreprise, notre poids impose à l'employeur une écoute attentive.

Nous ne signons des accords que lorsque les propositions apparaissent acceptables.

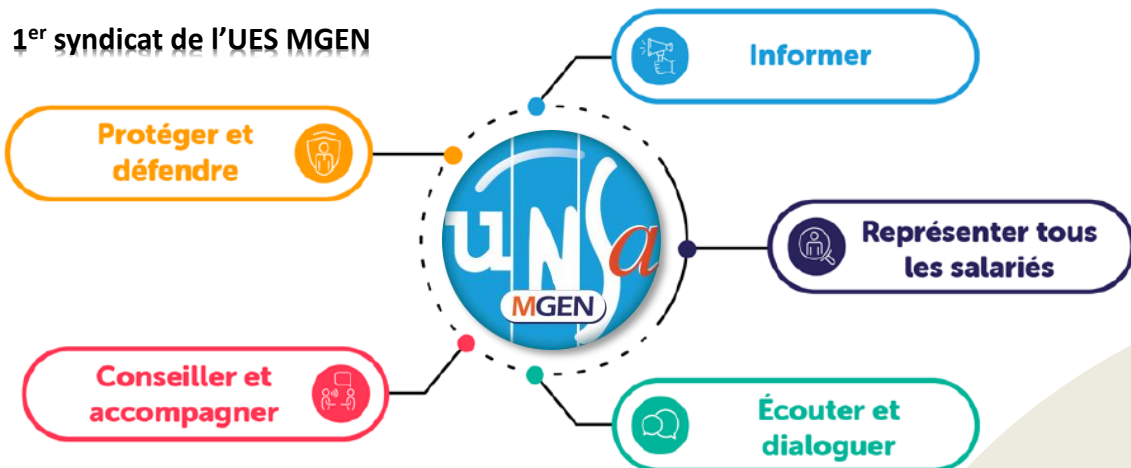
***Nous présentons une liste de 52 candidat(e)s, avec la diversité de métiers la plus large, repartis sur tout le territoire.***

le syndicat qui prend  
en compte vos  
besoins et vous  
informe au quotidien.

Choisissez le syndicat  
sur qui vous pouvez  
compter.

L'UNSA pour DÉFENDRE le collectif  
et ACCOMPAGNER les situations  
individuelles





### Négociations complémentaires à venir :

- **Mutuelle d'entreprise**: nous revendiquons l'ouverture d'une négociation, avec un nouveau contrat en 2024 !
- **TLT**: revoyure en mai
- **Fiches fonctions L2** : en lien avec la transformation...
- **Mesures Seniors**: en cours d'année
- **Rémunération**: Une rencontre avec les dirigeants est programmée en juin, au regard de l'inflation constatée



### CSE C – Œuvres sociales

Accédez aux PV « complets » de CSE (actualité entreprise) et (re)découvrez vos œuvres sociales (tourisme, prestations sociales et culturelles...) :

<https://www.csecuesmgen.fr/>

**Difficultés au travail. Rappel des dispositifs existants :**

- **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE** : N° vert : 0 800 159 136, 24h/24h
- **ALERTE** : Dispositif Intervenants QVT : [dispositifqvt@mgen.fr](mailto:dispositifqvt@mgen.fr)
- **Assistance Sociale** : 04 37 56 85 41 / RESSIF

**Au travail, la meilleure Défense, C'est votre syndicat !**

**Adhérer**

**Contacts**

Jonathan FERRARI  
Secrétaire général UNSA MGEN  
06 70 19 06 55  
[jojo\\_fer@yahoo.fr](mailto:jojo_fer@yahoo.fr)

Julien LAMBLIN  
Délégué Syndical Central UNSA MGEN  
06 71 14 18 40  
[jlamblin@mgen.fr](mailto:jlamblin@mgen.fr)